



Demission gerant et associe minoritaire

Par **ddmeinfo**, le **01/03/2012** à **16:50**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon statut de gérant d'une sarl sans obtenir de réponse à mon courrier envoyé en AR à l'associé majoritaire.

Cependant, je souhaite démissionné de mon poste d'associé minoritaire et céder gratuitement mes parts sociales à l'associé majoritaire.

Toutefois, j'aimerais savoir qui dois faire les démarches auprès de la banque et du greffe du tribunal de commerce? j'ai lu sur plusieurs sites que c'était à l'associé restant de faire les divers démarches.

Puis-je envoyer deux courriers : un pour ma démission et un deuxième pour ma cession de parts?

Tout en précisant que j'enverrai tous les documents définitifs signés par mes soins directement auprès du notaire de son choix, dès que celui-ci aura établi le nécessaire auprès des diverses organismes.

En effet, la banque ne veut pas retirer mon nom sans nomination d'un nouveau gérant et le greffe me demande divers documents que je ne peux pas fournir.

Il faut savoir que nos relations sont très compliqués et qu'il n'y a aucune confiance entre nous (j'ai signé avec une franchise sans connaître réellement la personne).

En tout état de cause, j'espère avoir été clair dans mes explications.

J'espère plus que tout me retirer de cette structure...

Je vous remercie vivement par avance de votre précieuse aide, qui est à mes yeux fondamentale.

Bien cordialement.